



☎ :05-62-37-01-37

✉ : ud65@cgt.fr

Tarbes, le 6 octobre 2011

Madame, Monsieur le Député,

Vous avez dû prendre connaissance de « *l'appel des médecins hospitaliers des Hautes Pyrénées pour la sauvegarde du secteur public de santé* ».

Cet appel a été signé à ce jour par cent quatre médecins sur cent soixante des hôpitaux de Lourdes et Tarbes.

Ceux-ci expriment de manière très claire leur attachement au maintien d'une offre publique de soins la plus complète possible à Tarbes et à Lourdes, seule garante d'une véritable égalité d'accès aux soins pour les habitants du département. De même, ils témoignent de leurs craintes quant aux conséquences d'une coopération avec la polyclinique de l'Ormeau.

A ce sujet, ils citent le rapport de la Cour des Comptes sur la Sécurité Sociale de septembre 2011 qui analyse les coopérations hospitalières dans son chapitre IX, étudiant notamment le cas de pôles public/privé associant cliniques et hôpitaux.

Dans son rapport, la Cour relève notamment que « *la logique coopérative se heurte à la logique concurrentielle inhérente à la tarification à l'activité* » et insiste sur la répartition très inégale des coûts et des charges entre partenaires.

A cet égard, ses conclusions sont particulièrement éclairantes. Qu'il s'agisse du partage du risque économique et financier ou de la charge de la permanence des soins, la Cour estime que les « *coopérations hospitalières sont marquées par des déséquilibres entre les parties prenantes, notamment au détriment des structures publiques* ».

Par ailleurs, la communauté médicale dénonce un manque cruel de concertation et de transparence, les prises de décisions estivales en petit comité n'étant manifestement pas à la hauteur de l'enjeu. Un large débat public associant communauté médicale, usagers, élu(e)s et représentants du personnel est en effet un préalable indispensable avant toute prise de décision qui engage l'avenir de la santé publique dans notre département.

La CGT comprend et soutient pleinement la démarche engagée par la communauté médicale. Soucieuse de participer à la préservation et au développement des hôpitaux publics, elle

souhaiterait vous rencontrer dans les meilleurs délais possibles afin de vous faire part de ses propositions pour le maintien et le développement des hôpitaux publics de notre département.

Nous vous prions de croire, Madame la Député, en l'assurance de notre considération distinguée.

Pour l'Union Départementale CGT 65

José Navarro
Secrétaire général adjoint
06-79-84-81-80.